

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Séance du 3 mars 2026

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-six et le 3 mars à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N° 3b

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAoui, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, Mme Stéphanie PERRIER, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 26 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. Jérémy NOVAIS par M. Gérard FAUGERES, M. Yvon DELCHET par Stéphane BERTHOMIER, Mme Ayse TARI par M. Bernard COMBES, M. Sébastien BRAZ par Mme Christine DEFFONTAINE,

Etaient absents : Mme Aïcha RAZOUKI, Mme Anne BOUYER, M. Grégory HUGUE.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

**Affectation des résultats constatés au Compte Administratif 2025 du Budget
Restauration**

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les résultats du Compte Administratif 2025 du budget Restauration,
- Vu le Compte de Gestion du comptable,

Après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 5 abstentions

1 - Affecte les résultats bruts comme suit :

Pour mémoire

Excédent de fonctionnement antérieur (002)		56 278,07
Déficit d'investissement antérieur (001)		-5 177,63

Solde d'exécution de la section d'investissement

Dépenses d'investissement	120 974,84	
Recettes d'investissement	53 843,15	
	Solde d'exécution de l'exercice	-67 131,69
Déficit ou excédent antérieur	-5 177,63	
	Solde d'exécution cumulé (Article 001 BP)	-72 309,32

Restes à réaliser au 31 décembre

RAR dépenses	0,00	
RAR recettes	70 000,00	
	Solde des Restes à Réaliser	70 000,00

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	-72 309,32	
Rappel du solde des restes à réaliser	70 000,00	
	Besoin de financement total	-2 309,32

Résultat de fonctionnement à affecter

Recettes de fonctionnement	702 718,58	
Dépenses de fonctionnement	713 912,77	
	Résultat de l'exercice	-11 194,19
	Excédent ou déficit antérieur	56 278,07
	Total à affecter	45 083,88

AFFECTATION

Couverture besoin financement de l'investissement (Article 1068 BP)	2 309,32
Affectation complémentaire en réserves (Article 1068 BP)	0,00
Reste sur excédent de fonctionnement (Article 002 BP)	42 774,56

2 - Ces sommes ont été reprises au Budget Restauration - exercice 2026.

3- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr



Le secrétaire de séance

Clément VERGNE



Transmis au Contrôle de Légalité le : - 6 MARS 2026

Date et ref de l'accusé de réception : - 6 MARS 2026

D3B_03032026